

SIAEP de la Trigardière

FORAGES DE LA CLOUTERIE

***Etat initial des haies, talus et ripisylves
Actualisation de l'occupation des sols***



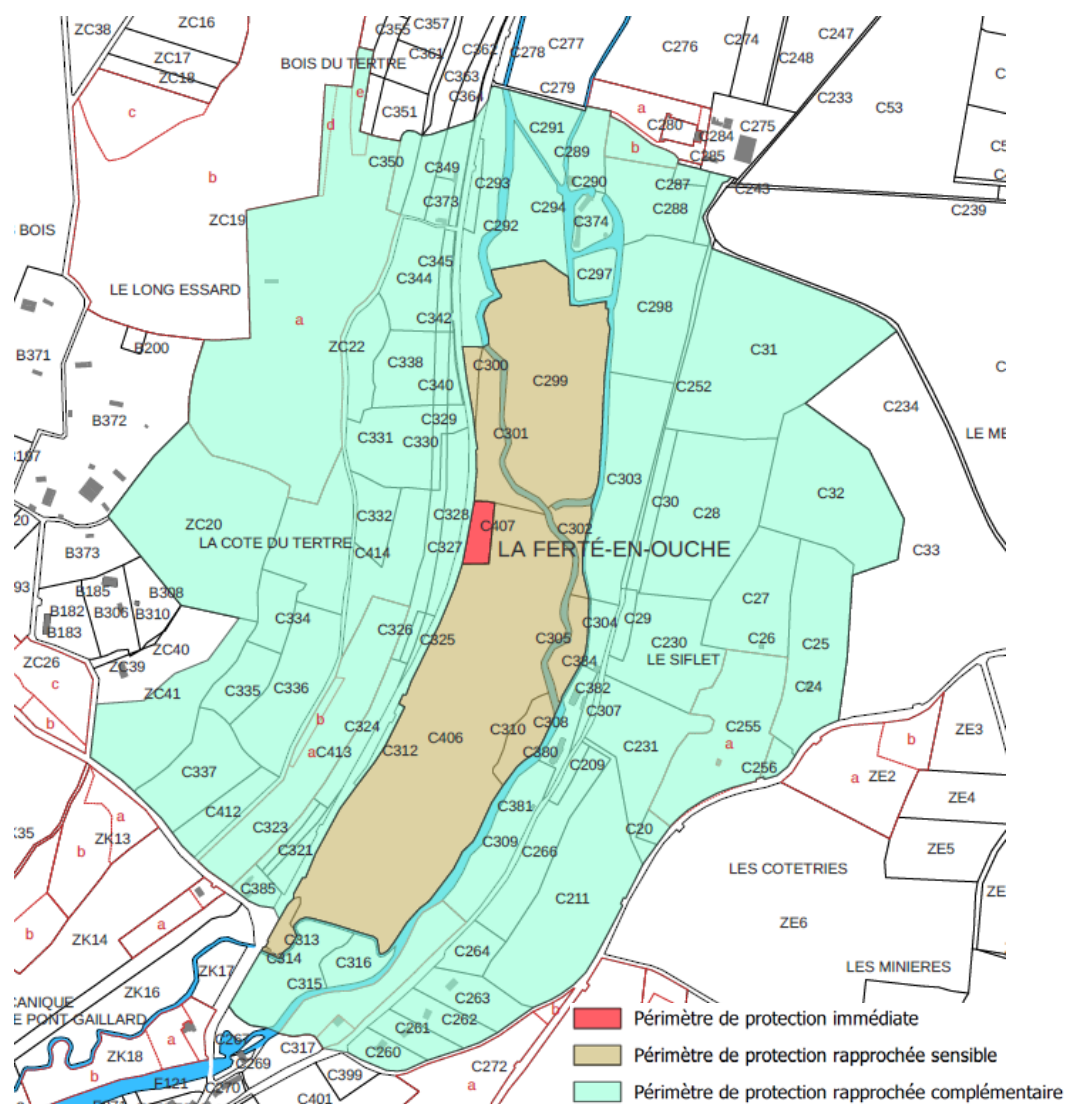
SOMMAIRE

1. L'OCCUPATION DES SOLS	3
2. LES HAIES	4
3. BILAN DE L'ETAT INITIAL	4
Carte des périmètres	5
Carte de l'occupation des sols	6
Carte des haies, talus et ripisylves	7
Carte de synthèse globale	8
Carte de synthèse simplifiée	9
Reportage photographique	10

Le captage dit de La Clouterie est constitué de deux forages implantés dans la vallée de la Charentonne, à environ 1 km au nord du bourg d'Anceins (commune déléguée de La Ferté-en-Ouche) au lieu-dit Le Sifflet (INSEE n° 61167).

Les périmètres de protection qui l'accompagnent s'étendent sur environ 68 ha, presque exclusivement en prairies naturelles et en bois (quelques parcelles sont à usage d'habitations).

Le secteur est parcouru par divers chemins assurant la desserte du parcellaire.



Le présent rapport actualise l'occupation des sols réalisée lors de l'étude de vulnérabilité de 2010 (et de son actualisation en 2019) et fait l'inventaire de la trame bocagère.

Cette actualisation a été réalisée à la fois à partir de l'analyse des photos aériennes récentes et d'une mission de terrain le 25 septembre 2023.

Il constitue un nouvel état initial des périmètres de protection à la date du 06 décembre 2023.

1. L'OCCUPATION DES SOLS

L'utilisation agricole du parcellaire reste très simple, puisqu'il s'agit uniquement de prairies et de parcelles boisées.

La répartition par type d'occupation se fait comme suit :

Type d'occupation	Superficie (m ²)	% d'occupation des périmètres (emprise voirie exclue)
Prairies	410 000	63,5 %
Bois et taillis	197 840	30,7 %
Bâti et associé	37 540	5,8 %
TOTAL	645 380	100%

Remarque : Les chiffres annoncés ci-dessus ont été calculés sur les plans informatisés et arrondis à la dizaine la plus proche.

Les cultures sont absentes, ce qui était déjà le cas dans les précédentes études.

Les prairies naturelles représentent la plus grande part de l'occupation des sols (63 %).

Il n'y a pas eu de changements notables depuis 2010. Certaines prairies en bordure de bois ont été colonisées par ces derniers.

Il n'y a pas eu d'évolution du bâti.

2. LES HAIES

- L'inventaire

Les périmètres de protection couvrent une zone bocagère vallonnée. Les haies sont encore très présentes et délimitent bien le parcellaire.

Elles sont implantées à plat et sont diversement structurées, allant de la haie bocagère (haute, continue, espèces variées) à la haie arbustive (régulièrement taillée).

La ripisylve est présente sur l'ensemble du linéaire hydrographique, généralement sur les deux berges.

Le bilan des linéaires de haies et ripisylves s'établit comme suit :

Haies bocagères	Haies arbustives	Ripisylve	Total
6 400	1 430	4 130	11 960

Remarques : les petites haies ornementales des propriétés bâties, ne sont pas comptabilisées.

- Les haies et bois protégées

Les haies et bois font l'objet d'un classement et d'une protection au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme *"Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.*

Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent".

La Communauté de Communes des Pays de l'Aigle est actuellement en cours d'élaboration de son PLUI. Les haies et bois ne sont donc, pour l'instant, protégés par aucun document d'urbanisme.

3. BILAN DE L'ETAT INITIAL

Au terme de ces inventaires, nous disposons d'un nouvel état initial à la date du 6 décembre 2023, avec une occupation des sols quasi exclusive de prairies naturelles et de bois, délimités par une trame bocagère importante.

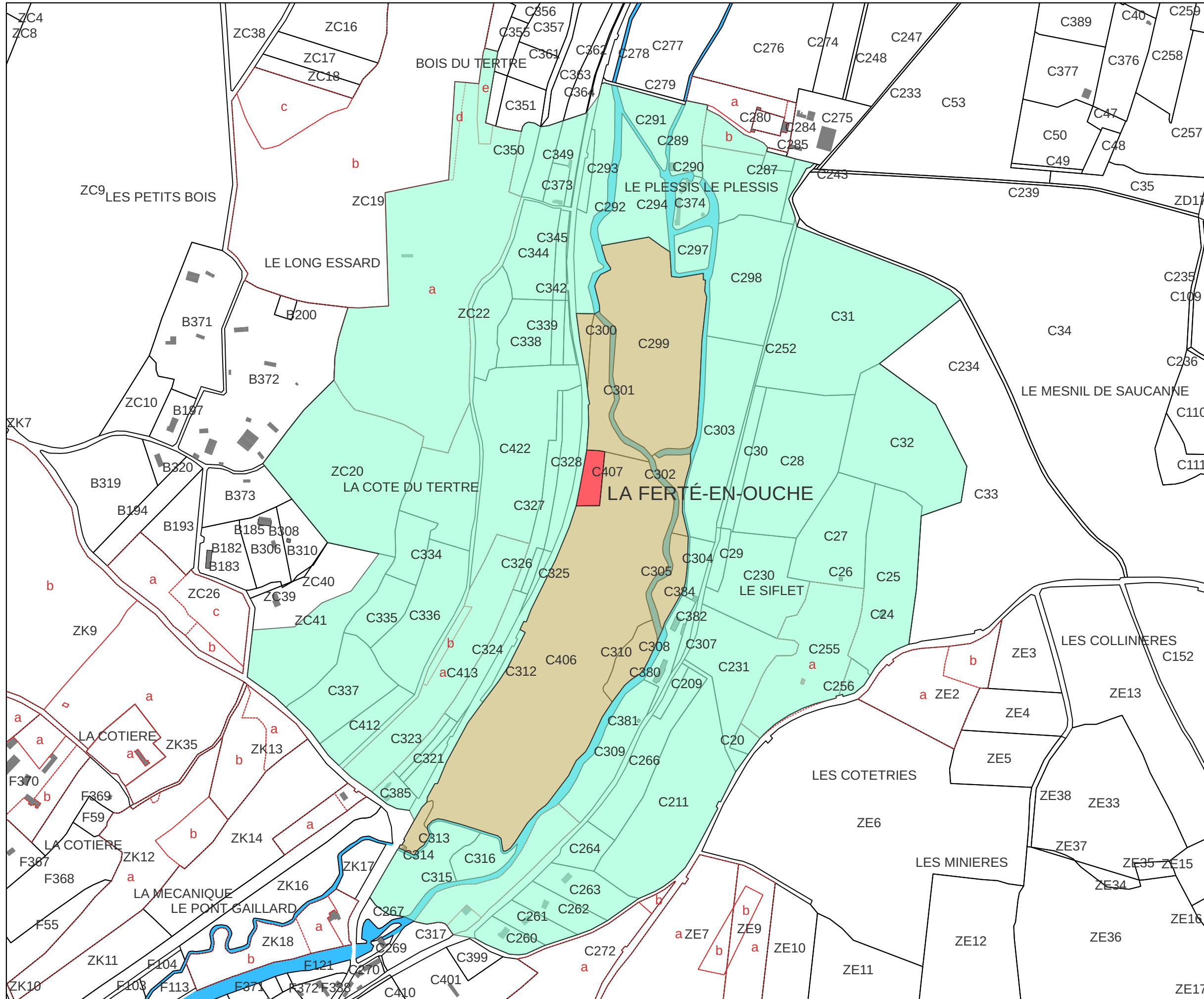
Fait le 20/12/2023
La technicienne protection de la ressource
Delphine BLOYET



Captage La Clouterie
Commune de LA FERTÉ-EN-OUCHE - ANCEINS

Plan des périmètres de protection du captage

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée sensible
- Périmètre de protection rapprochée complémentaire

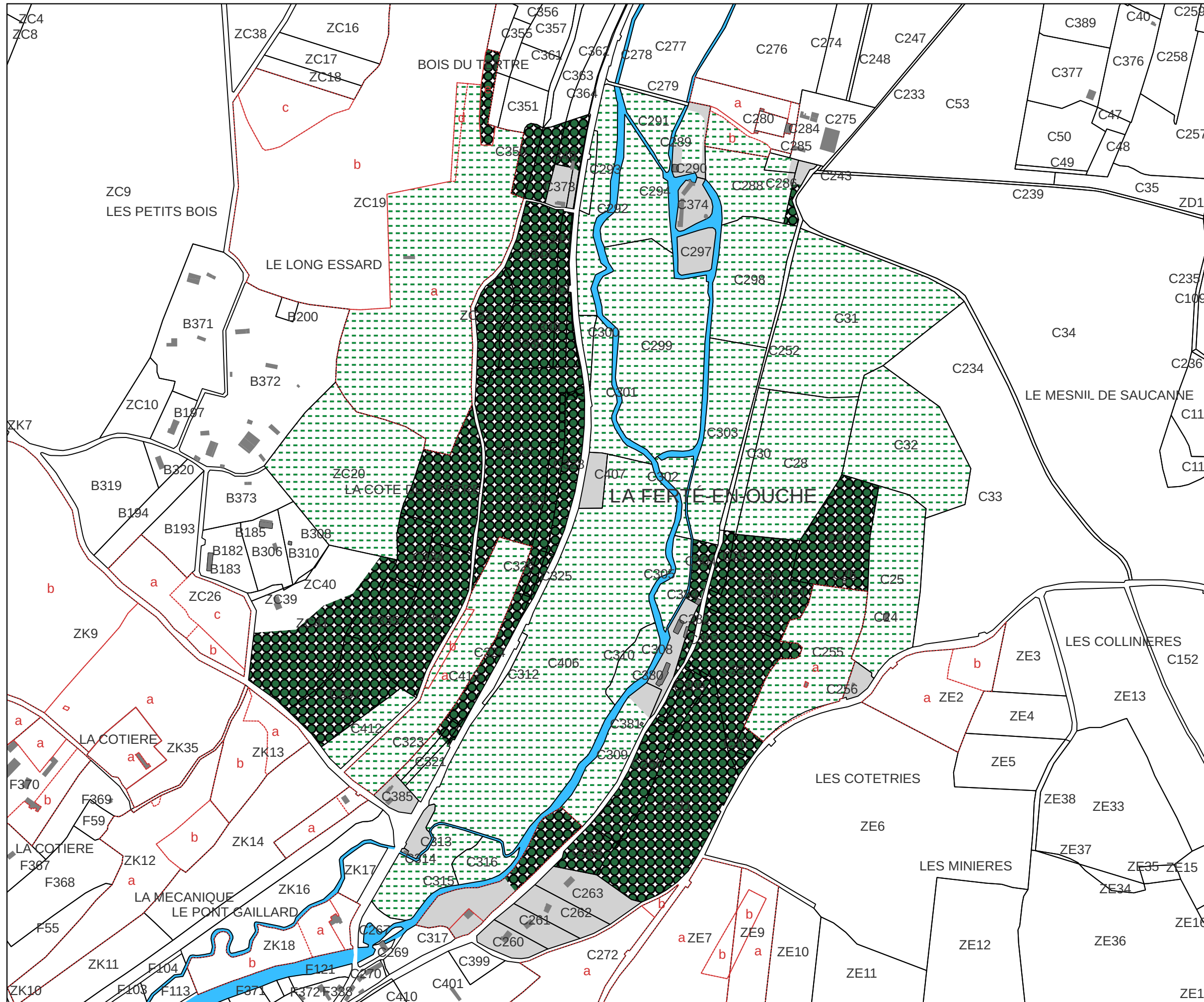




Captage La Clouterie
Commune de LA FERTÉ-EN-OUCHE - ANCEINS

Plan d'occupation des sols et éléments paysagers protégés au document d'urbanisme

- Autre usage, bâti, cours, jardins, chemins,...
- Bois, taillis
- Prairie permanente


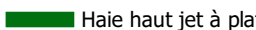





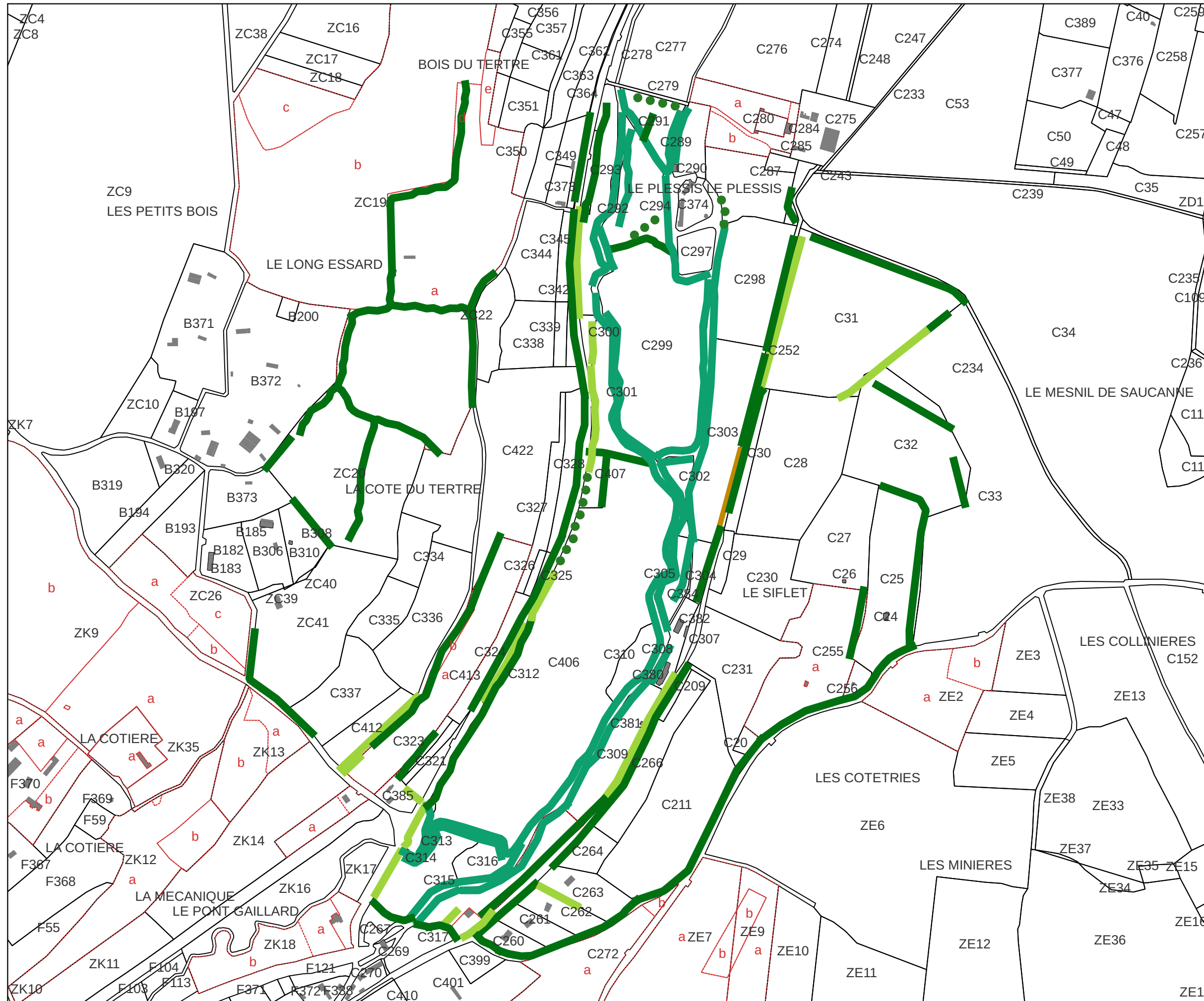


Captage La Clouterie

Commune de LA FERTÉ-EN-OUCHE - ANCEINS

Plan des haies, talus, ripisylve, et éléments paysagers protégés au document d'urbanisme

-  Ripisylve
-  Haie haut jet à plat
-  Haie arbustive à plat
-  Arbres alignés
-  Broussailles, roncier

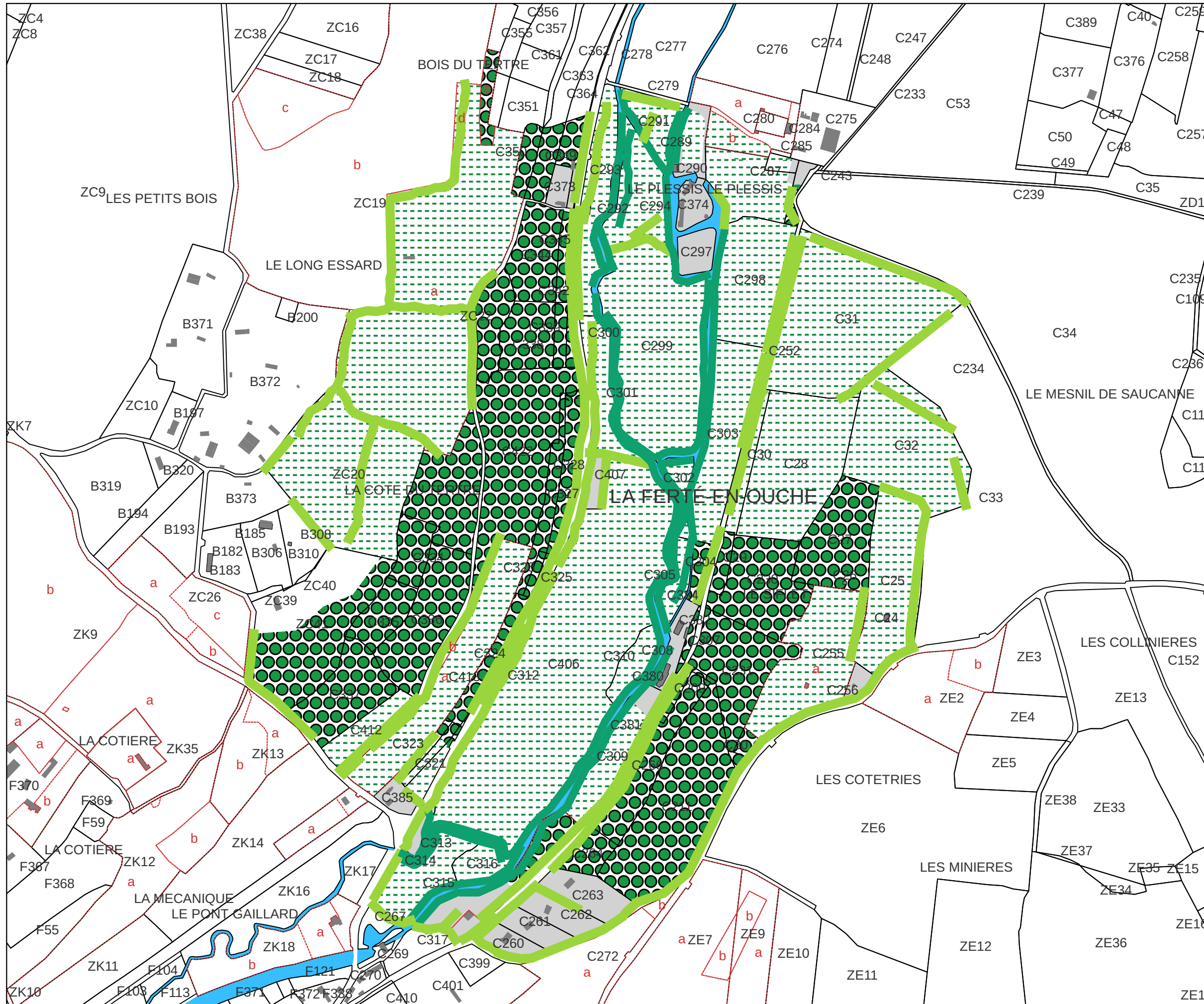




Captage La Clouterie
Commune de LA FERTÉ-EN-OUCHE - ANCEINS

Plan des haies et occupation des sols
SYNTHÈSE SIMPLIFIÉE

- Autre usage
- Bois, taillis
- Prairies
- Ripisylve
- Haie à plat



FORAGES DE LA CLOUTERIE

Reportage photographique

Carte de localisation des photographies

